



1670, BOUL. LIONEL-BERTRAND
SUITE 200
BOISBRIAND (QUÉBEC) J7H 1N7
COURRIEL : INFO@CEPSEM.CA
TÉLÉPHONE : (514) 868-2505

SPÉCIAL TARIFS DOUANIERS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Rapidement, le CEPSEM s'est mobilisé pour témoigner des risques pour le réseau de la santé si des tarifs douaniers étaient imposés par le président des États-Unis.

Voici un résumé des différentes activités menées par le CEPSEM au cours des dernières semaines.

Compte-rendu de la rencontre du CEPSEM du 11 mars 2025 portant sur l'impact des tarifs douaniers pour les entreprises partenaires du réseau de la santé

Le 11 mars, le CEPSEM rencontrait ses membres afin de témoigner des actions entreprises auprès des autorités gouvernementales pour les sensibiliser à l'impact des tarifs douaniers sur les activités des entreprises partenaires du réseau de la santé.

À cette occasion, on a demandé aux membres présents afin de pouvoir bien les représenter et influencer les décisions qui seront prises par les autorités au cours des prochains jours.

Pour jouer notre rôle de manière efficace, nous vous demandons de :

- Nous tenir informés de vos enjeux et
- De partager toutes communications relatives à ce sujet reçues de la part de vos fournisseurs

Merci de transmettre le tout à l'adresse suivante : info@cepsem.ca

Une prochaine rencontre est prévue **le 8 avril prochain à 8 h** pour poursuivre la discussion et bien cerner les problématiques émergentes au lendemain du 2 avril, jour où les nouveaux tarifs seraient mis en place.

Des temps incertains et imprévisibles

[L'énoncé de position développé par le CEPSEM](#) semblait bien capturer les préoccupations des membres. Toutefois, peu de fournisseurs sont prêts à s'engager sur une longue période dans un contexte aussi imprévisible. On a donc ajouté à notre discours la possibilité de retrait après un an de contrat avec le réseau et l'importance d'indexer les dépenses pour mieux tenir compte de la hausse des prix.

Rappel des gestes posés par le CEPSEM pour alléger le fardeau des membres du CEPSEM dans cette guerre tarifaire :

- Rencontre avec les membres pour mesurer les effets d'une potentielle imposition des tarifs douaniers et ses impacts financiers sur les entreprises partenaires du réseau de la santé.

- Rédaction et diffusion au premier ministre, à la présidente du Conseil du Trésor, aux ministres des Finances, de l'Économie et de la Santé, ainsi qu'à Santé Québec et au Centre d'acquisitions gouvernementales d'un énoncé de position où LE CEPSEM demande de :
 - Reconnaître officiellement l'impact des tarifs américains et l'urgence d'une adaptation des contrats afin de protéger les fournisseurs québécois du secteur de la santé.
 - Réviser les contrats en vigueur pour y intégrer des clauses d'ajustement des prix, permettant aux entreprises de s'adapter aux hausses imprévues des coûts sans compromettre leur viabilité.
 - Faciliter un dialogue ouvert avec les entreprises concernées afin de trouver des solutions adaptées à leur réalité, en collaboration avec les acteurs du réseau de la santé.
 - Prioriser l'approvisionnement auprès des entreprises québécoises et canadiennes en adaptant les critères des appels d'offres publics dans le secteur de la santé, afin de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, soutenir l'économie locale et limiter l'impact des hausses tarifaires sur l'accès aux soins

Impacts possibles sur les contrats conclus en vertu de la Loi sur les contrats avec les organismes publics (LCOP)

- Discussion avec le **Secrétariat du Conseil du Trésor et le Centre d'acquisitions gouvernementales au sujet d'un** potentiel décret qui se limiterait aux contrats qui sont conclus en vertu de la Loi sur les contrats avec les organismes publics (LCOP). L'intention est d'imposer une pénalité pouvant aller jusqu'à 25 % aux *entreprises américaines qui soumissionnent sur des appels d'offres publics. Soulignons le fait que le gouvernement ne veut pas pénaliser les Québécoises et les Québécois qui travaillent pour des entreprises d'origine américaine, mais implantée au Québec pour le moment. Toutefois, celles qui ne sont établies qu'aux États-Unis se verront pénalisées lors des appels d'offres.*
- Voici quelques scénarios envisagés vous permettant une meilleure prévisibilité :
 1. Quand un contrat est déjà conclu, le gouvernement respectera ses engagements contractuels et le mandat se poursuivra comme négocié.
 2. Dans le cas d'un appel d'offres en vertu de la Loi sur les contrats avec les organismes publics (LCOP) : si un produit américain est à 90 \$ et que le bien canadien est à 100 \$, l'application de la mesure modifiera le prix du produit américain à 112,50 \$ à des fins d'évaluation. Par conséquent, le contrat sera attribué à l'entreprise canadienne.



1670, BOUL. LIONEL-BERTRAND
SUITE 200
BOISBRIAND (QUÉBEC) J7H 1N7
COURRIEL : INFO@CEPSEM.CA
TÉLÉPHONE : (514) 868-2505

3. Dans le cas de ce même appel d'offres, si le produit canadien est à 113 \$, le contrat sera attribué à l'entreprise américaine, mais le prix payé par le gouvernement du Québec sera le prix original de 90 \$.

Pour ceux qui ont des ententes avec le réseau de la santé, conservez vos preuves d'achats

Ceux qui ont des contrats avec le MSSS, Santé Québec ou les établissements devront **conserver une trace des dépenses** qui seraient plus élevées en raison de la situation géopolitique actuelle.

Le gouvernement pourrait émettre une directive dans les prochains jours afin de préciser la procédure pour obtenir une compensation des dépenses supplémentaires en raison de la guerre tarifaire. On peut aisément imaginer que la reddition de comptes ressemble à ce qui a été mis en place durant la pandémie.

La décision n'est pas encore formalisée, mais nous désirons vous préparer à cette forte possibilité. Nous vous incitons fortement à documenter les hausses de prix et à conserver les communications des fournisseurs annonçant les augmentations de prix.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) nous demande, en suivi de notre demande d'exemption des contre-tarifs canadiens envoyée à la ministre Fréchette, les lignes spécifiques correspondant à certains produits mentionnés dans la demande du CEPSEM, c'est-à-dire les produits et matériels médicaux. Le MEIE va bientôt envoyer les commentaires du Québec au gouvernement fédéral à l'égard des produits contenus dans cette liste, notamment sur ceux à retirer de la [liste de 125 G\\$ de produits des États-Unis qui pourraient être visés par des contre-tarifs du Canada](#).

Afin d'aider Québec à préciser les demandes de retrait, **nous aurions besoin, d'ici le jeudi 20 mars prochain à 17h00, de connaître les lignes tarifaires que vous aimeriez voir apparaître sur cette liste**, ainsi qu'un justificatif détaillant les préoccupations spécifiques à l'égard des produits ciblés.

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à nous écrire à : info@cepsem.ca